

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 14 décembre 2018**

DCS22-2018

Le vendredi 14 décembre 2018, à 12 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 5 décembre 2018, dans sa composition "Réseau", s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

Membres en exercice : 151
Quorum : 76
Présents : 73
Pouvoirs : 19
Votants: 92

Date de convocation :
5/12/2018

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Jacques BARTEAU, M. Grégory BERKOVICZ, M. Patrick BERNARD, M. Joël BRUNEAU, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, M. Xavier HAY, Mme Edith HEUZE, M. Michel LAFONT, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, M. Robert MICHEL, M. Bruno PIQUET, M. Marc POTTIER, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Thierry BERTHAUX (délégué suppléant), M. Laurent MATA (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Flers-Aggl : M. Patrick LESELLIER

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Hervé LAINE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Bernard LEBARON, M. Jean-Louis VALENTIN, M. Arnaud CATHERINE (délégué suppléant), M. Jacky MARIE (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie : M. François AUBEY, M. Frédéric LEGOUVERNEUR, Mme Léa VERSAVEL (déléguée suppléante)

Blangy Pont-l'Evêque Intercom : M. Yves DESHAYES

Intercom de la Vire au Noireau : Mme Valérie DESQUESNE, M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE

Communauté de communes Cœur de Nacre ; M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-Manuel COUSIN, M. David LAURENT (délégué suppléant), Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY, M. Jean-Pierre GOUPIL (délégué suppléant)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERSELA, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON

DCS22-2018: Désignations de représentants dans les organismes extérieurs

**DESIGNATIONS DE
REPRESENTANTS DANS LES
ORGANISMES EXTERIEURS**

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Daniel MACE

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Christian DELBRUEL (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Dominique REGARD (pouvoir à M. Thierry RENOUF), Mme Laurence TROLET (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel - Normandie : M. David NICOLAS (pouvoir à M. Hervé LAINE)

Communauté d'Agglomération Saint Lô Agglo : Mme Anne-Marie COUSIN (pouvoir à M. Patrick LESELLIER), M. Michel RICHARD (pouvoir à M. Philippe CATHERINE)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Jacques COQUELIN (pouvoir à M. Bernard LEBARON), M. Alain PINABEL (pouvoir à M. Jean-Louis VALENTIN)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Jean-Paul SOULBIEU (pouvoir à M. François AUBEY)

Communauté de Communes Blangy Pont-l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER (pouvoir à M. Yves DESHAYES)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Michel BAR (pouvoir à M. Roger TENCE)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT (pouvoir à M. Patrick LERMINE), M. Frédéric POUILLE (pouvoir à M. Franck JOUY)

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON (pouvoir à M. Jean-Manuel COUSIN)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER)

Communauté de communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY (pouvoir à Mme Valérie DESQUESNE)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Claude LETEURTRE (pouvoir à Mme Clara DEWAELE-CANOUEL)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN (pouvoir à M. Daniel MACE)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à M. Patrick JEANNENEZ)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO, M. Joaquim PUEYO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Salvatore BELLOMO, Mme Hélène BURGAT, M. Didier JEANNE, M. Christian LE BAS, Mme Micheline LECHARTIER, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Jacques VIRLOUVET

Communauté d'Agglomération Flers-Aglo : M. Yves GOASOUE, M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Erick GOUPIL, M. Serge DESLANDES

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE, M. Jérôme VIRLOUVET

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, Mme Elisabeth BURNOUF, Mme Yveline DRUEZ, M. Noël LEFEVRE, M. Hubert LEMONNIER, M. Patrice PILLET, Mme Nicole BELLIOU (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Benoît CHARBONNEAU, M. Dany TARGAT

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, M. Jean-Michel PASTOR

Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Patrick GOMONT

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : Mme Nicole GOUBERT

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marie SEVIN

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. Pierre MOURARET

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEUX

DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Par délibération n° DCS28-2017 en date du 28 juin 2017, les membres du Comité Syndical ont désigné des représentants au sein d'organismes extérieurs. Suite au comité Syndical du 22 décembre 2017 procédant au renouvellement du bureau, il convient de compléter la désignation des représentants dans les organismes extérieurs.

Il est proposé de désigner des représentants de Caen Normandie Métropole au Comité National d'Action Sociale (CNAS), à la Fédération Nationale des SCoT, au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Orne Aval Seules, à la Commission Locale d'Information (CLI) du GANIL et à l'Observatoire Foncier.

Sont candidats **et sont ensuite élus à l'unanimité des suffrages exprimés** suivant les modalités de votes prévues par les statuts du pôle :

- a. **Au comité national d'action sociale (CNAS)** – en particulier à l'assemblée départementale annuelle : **Bernard ENAULT**
- b. **A la Fédération Nationale des SCOT** : 1 titulaire et 1 suppléant : **Marc POTTIER** (*titulaire*) et **Hubert PICARD** (*suppléant*)
- c. **Au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement** : **Marc POTTIER**
- d. **A la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orne Aval Seules** : **Marc LECERF**
- e. **A la Commission Locale d'Information (CLI) du GANIL** : 2 titulaires et 2 suppléants : **Dominique GOUTTE** et **Franck JOUY**, (*titulaires*), **Jean DAIREAUX** et **Thierry RENOUF**, (*suppléants*).
- g. **2 élus référents pour l'Observatoire foncier** : **Michel LAFONT** et **Hubert PICARD**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Joël BRUNEAU

